

Laval, le 22 Mars 2024

Monsieur le Président
du Conseil départemental de la Mayenne
Hôtel du Département
39 rue Mazagran CS 21429
53014 Laval Cedex

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Président,

Au cours du CST du 20 mars 2024, le projet de territorialisation de la DPE nous a été présenté avec beaucoup d'incertitudes et de réflexions non abouties. L'ensemble des représentants du personnel ont voté **contre** ce projet.

Les agents ne sont pas opposés aux réorganisations. Depuis plusieurs années, ils en ont accepté de nombreuses. Pour autant, cette transformation précipitée est de votre volonté.

La forme n'y est pas et les délais sont trop courts pour que l'ensemble des paramètres de cette nouvelle réorganisation soit porteur pour la protection de l'enfance.

Le fait de précipiter cette dernière ne donne pas la possibilité aux équipes de travailler sur sa mise en place de façon constructive.

La réunion du 11 mars 2024 démontre que les réalités professionnelles ne sont pas prises en compte.

Même si le délai de réflexion de positionnement est allongé, depuis le 13 mars, pour que les agents formulent leurs vœux, les fiches de postes, les lieux géographiques, les modalités de fonctionnement, les nouveaux process ne sont toujours pas définis.

Cette nouvelle « organisation » n'a de sens que si les agents peuvent s'y projeter.

Les chiffres le montrent, cette précipitation crée mal-être et risques psycho-sociaux sur l'ensemble de la Direction de la Solidarité. **Nous vous rappelons votre devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents.**

La direction de la DASP se trouve également impactée car elle doit accueillir ces nouvelles équipes dans des structures déjà contraintes par l'accueil de nombreux professionnels en lien avec le social.

Nous rappelons que la loi Taquet insiste sur **l'importance du travail au plus près des familles**. Aussi, les professionnels comprendraient plus ce choix qui serait plus proche du sens de la loi.

La territorialisation peut être une bonne chose, mais le travail d'équipe est primordial. Le fait de sectoriser les agents par site conduira à un isolement professionnel (1 référent PEAD par

site [Placement Educatif A Domicile], 1 référent AED par site [Action Educative à Domicile] ou 1 référent éducatif).

Au cours du CST, une multitude de questions a été posée et est restée sans réponse. Mr GREGOIRE nous a proposé de les transcrire auprès des membres représentants de l'administration du CST ; ce que nous avons fait.

Vous souhaitez un travail de qualité de la part de vos agents, donnez-leur les moyens (bâtimentaires, logistiques, humains, temporels...) nécessaires !

Les agents ne sont pas opposés aux réorganisations comme vous le savez, mais il est urgent de faire les choses avec réflexion et concertation afin d'aboutir au meilleur schéma pour les usagers et les agents.

Nous vous demandons donc que cette réorganisation ne soit mise en place que lorsque les fiches de postes, les lieux géographiques, les modalités de fonctionnement, les nouveaux process soient clairement définis en concertation avec les équipes.

C'est pourquoi, le syndicat CFDT Interco 53 de la Mayenne représentant les agents concernés, vous adresse un préavis de grève pour le 28 mars 2024 de 00h00 à 23h 59 pour l'ensemble des agents du Conseil Départemental.

Comme la réglementation le prévoit, la CFDT Interco 53 souhaite que cette période de préavis soit propice à de nouvelles négociations afin de trouver ensemble des solutions fiables et durables. Cette direction doit retrouver toute sa fonctionnalité.

Dans l'attente de vous rencontrer, veuillez recevoir Monsieur le Président, l'expression de nos salutations.

Pour le syndicat CFDT Interco 53,
La Secrétaire adjointe général

Véronique LESIOURD

